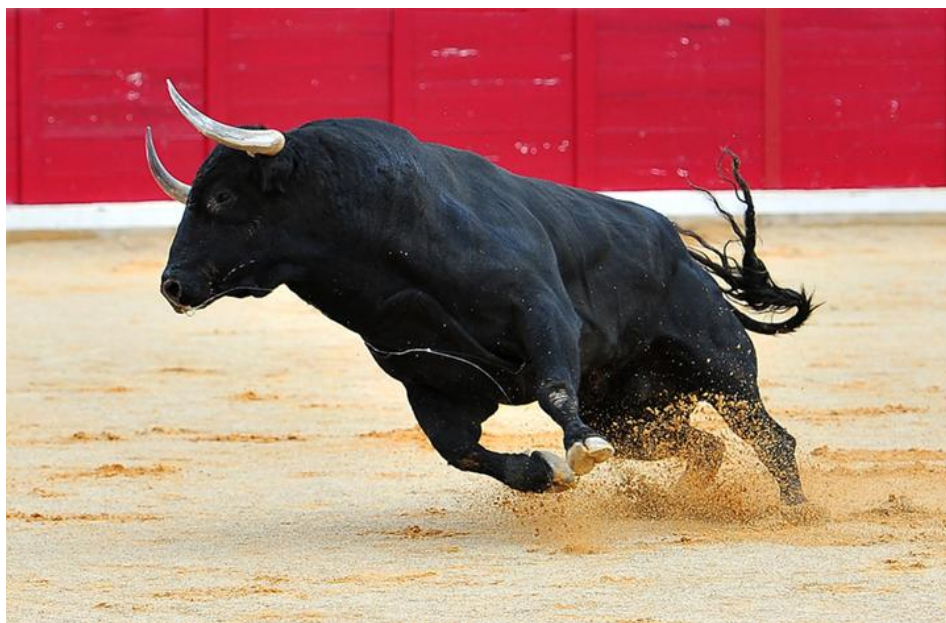


## Actualités

### Suspension de la corrida programmée à la Brède le 20 juin 2026



Saisi par les associations Alliance Anticorrída et One Voice, la juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux a suspendu la décision du conseil municipal de La Brède d'organiser, à l'occasion des fêtes de la Rosière, une corrida programmée le 20 juin 2026.

La juge des référés a estimé que la condition d'urgence était remplie en raison des conséquences irréversibles pour les taureaux qu'entraînerait la tenue de ce spectacle taurin et du risque de commission d'un délit contraire à l'article 521 du code pénal, qui sanctionne les sévices graves et les actes de cruauté envers les animaux, sauf s'il existe une tradition locale ininterrompue pour les courses de taureaux.

La juge des référés a ensuite retenu l'existence d'un doute sérieux quant à la légalité de la décision, faute de tradition locale ininterrompue au sens de l'article 521 du code pénal. D'une part, elle a constaté qu'aucune corrida n'avait été organisée sur La Brède à l'occasion des fêtes de la Rosière en 2025, interruption notamment justifiée par la faible affluence du public. Elle a, d'autre part, relevé que la commune de La Brède devait être regardée comme se rattachant à l'ensemble démographique dont Bordeaux est la capitale, dans lequel hormis Le Bouscat jusqu'en 1961 et Floirac de 1987 à 2006, aucun spectacle taurin n'était régulièrement organisé. Enfin, elle a estimé, en l'état des pièces du dossier, que l'existence d'associations taurines en Gironde et de peñas ne suffisait pas à caractériser la persistance d'un intérêt local porté à la corrida par un nombre suffisant de personnes.

*Ordonnance n° 2603391 et 2603652, 18 mai 2026, association Alliance anti corrida et association One Voice*